

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté Les Moulins tenue en la salle de réunion de la MRC Les Moulins située au 148, rue Saint-André à Terrebonne le 26 novembre 2008 à 19 h 00, sous la présidence de monsieur Jean-Marc Robitaille, préfet.

Sont présents messieurs Richard Marcotte, Jean-Luc Labrecque, Clermont Lévesque, Michel Lefebvre, Daniel L'Espérance, Frédéric Asselin, Donald Mailly et mesdames Marie-Josée Beaupré, Micheline Mathieu, Denise Paquette et Denise Cloutier.

Sont également présents monsieur Daniel Pilon, directeur général et secrétaire-trésorier, et mesdames Chantal Laliberté, aménagiste et Martine Baribeau, greffière de la MRC Les Moulins.

#### ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 15 octobre 2008
4. Dépôt du procès-verbal de la séance du comité administratif tenue le 6 novembre 2008
5. Liste des comptes à payer
6. Liste des chèques émis aux mois d'octobre 2008
7. Dépôt de la correspondance
8. Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) – Projet *Train de l'Est*
9. Rapport du Comité de transport
10. Commentaires sur la prestation de services en transport
11. Adoption de la structure tarifaire au 1<sup>er</sup> janvier 2009
12. Tarification des billets 2008-2009
13. Tarif pour transport occasionnel à Joliette
14. Service des jours de fêtes pour l'année 2009
15. Gratuité des passages les 24, 25, 31 décembre 2008 et 1<sup>er</sup> janvier 2009
16. Covoiturage
17. Autorisation de paiement à *Entretien ménager Gestion Technopro*
18. Entretien des locaux du 148, rue Saint-André
19. Entretien du terminus

20. Entretien des abribus
21. Entretien du système de climatisation et de chauffage au 148, rue Saint- André et au Terminus
22. Adoption du règlement numéro 113-12 modifiant l'article 4 du règlement n° 113 établissant un service de transport en commun à l'intérieur du territoire de la Municipalité régionale de comté Les Moulins, afin de modifier l'horaire du circuit # 14
23. Adoption du règlement numéro 114-13 modifiant l'article 4 du règlement n° 114 organisant un service de transport en commun établissant une liaison avec des points situés à l'extérieur du territoire de la municipalité régionale de comté Les Moulins, afin de modifier l'horaire des circuits # 19A et # 35
24. Bases de béton - Infrastructures
25. Achat de mobilier urbain
26. Boîtes de perception – Autorisation de paiement
27. Participation financière des municipalités de la MRC Les Moulins au transport adapté
28. Dépôt de l'état des revenus et dépenses au 30 septembre 2008
29. Affectation de surplus réservé aux recettes 2009
30. Adoption des prévisions budgétaires 2009
31. Programme triennal d'immobilisations 2009-2010-2011
32. Tourisme des Moulins – Bilan des activités 2008 et prévisions budgétaires 2009
33. CLDEM – Participation financière pour l'année 2009
34. Adoption des prévisions budgétaires du CRT de Lanaudière
35. Engagement du coordonnateur en sécurité incendie pour l'année 2009
36. Indexation des salaires
37. Publicité à l'occasion des Fêtes
38. Nomination d'un(e) représentant(e) de la MRC Les Moulins à la Corporation de la Maison de soins palliatifs
39. Nomination des délégués de comté
40. Adhésion à la Fédération québécoise des Municipalités pour 2009
41. Dépôt du procès-verbal de la rencontre du Comité consultatif agricole tenue le 25 novembre 2008

42. Examen et approbation des règlements de zonage numéros 1001-059, 1001-068, 1001-072, 1001-079, 1001-083, 1001-084 et 1001-087 et du règlement numéro 1000-009 modifiant le plan d'urbanisme de la Ville de Terrebonne
43. Examen et approbation du règlement de lotissement numéro 1104-3 de la Ville de Mascouche
44. Avis de motion pour modifier le règlement numéro 97 adoptant le schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin de réajuster les limites de l'îlot déstructuré E de la Ville de Terrebonne
45. Adoption d'une résolution adoptant le projet de règlement numéro 97-24 modifiant le règlement numéro 97 adoptant le schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin de réajuster les limites de l'îlot déstructuré E de la Ville de Terrebonne
46. Refonte du schéma d'aménagement et de développement révisé
47. Gestion des cours d'eau
48. Schéma de couverture de risques en sécurité incendie
49. Tourisme Lanaudière
50. Conseil de la culture de Lanaudière
51. Projet Hexagone
52. Comité sur le Développement durable
53. Table des préfets et des élus de la Couronne Nord
54. Communauté métropolitaine de Montréal
55. Conférence régionale des élus de Lanaudière
56. Conseil régional de transport de Lanaudière
57. Rapport du Comité d'aménagement
58. Report de la séance ordinaire du mois de décembre 2008 du conseil de la MRC Les Moulins
59. Calendrier 2009 des séances du conseil de la MRC Les Moulins
60. Période de questions
61. Clôture de la séance

6759-11-08 Ouverture de la séance

Il est proposé par monsieur Richard Marcotte, appuyé par monsieur Jean-Luc Labrecque et résolu unanimement :

QUE la séance soit et est ouverte.

ADOPTÉ

6760-11-08 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Jean-Luc Labrecque, appuyé par madame Denise Paquette et résolu unanimement :

QUE l'ordre du jour soit et est accepté tel que proposé.

ADOPTÉ

6761-11-08 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 15 octobre 2008

Il est proposé par monsieur Daniel l'Espérance, appuyé par madame Marie-Josée Beaupré et résolu unanimement :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 15 octobre 2008 soit trouvé conforme et en conséquence approuvé tel que proposé.

ADOPTÉ

6762-11-08 Dépôt du procès-verbal de la séance du comité administratif tenue le 6 novembre 2008

Il est proposé par monsieur Daniel L'Espérance, appuyé par monsieur Jean-Luc Labrecque et résolu unanimement :

QUE le procès-verbal de la séance du comité administratif tenue le 6 novembre 2008, soit et est accepté pour dépôt.

ADOPTÉ

6763-11-08 Liste des comptes à payer

Il est proposé par monsieur Donald Mailly, appuyé par monsieur Frédéric Asselin et résolu unanimement :

QUE la liste des comptes à payer pour la MRC au montant de 1 447 819,74\$ pour le mois de novembre 2008 soit et est acceptée (annexe «*Comptes à payer novembre 2008*»).

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2008-094 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 1 447 819,74\$ (divers postes budgétaires en tenant compte de la ristourne applicable sur la TPS) soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

6764-11-08 Liste des chèques émis aux mois d'octobre 2008

Il est proposé par madame Denise Cloutier, appuyée par monsieur Frédéric Asselin et résolu unanimement :

QUE la liste des chèques émis au cours du mois d'octobre 2008 pour un montant de 1 592 038,02\$ soit et est approuvée (annexe «*Liste des chèques et retraits – Octobre 2008*»).

ADOPTÉ

6765-11-08 Dépôt de la correspondance

Il est proposé par monsieur Clermont Lévesque, appuyé par monsieur Frédéric Asselin et résolu unanimement :

QUE la correspondance soit et est versée aux archives de la MRC Les Moulins (annexe « *Liste de la correspondance – Novembre 2008* »).

ADOPTÉ

6766-11-08 Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) – Projet *Train de l'Est*

CONSIDÉRANT QUE le 17 novembre 2008, madame Lyne Beauchamp, ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, a confié au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, un mandat d'enquête et d'audience publiques portant sur le projet *Train de l'Est : lien Mascouche-Terrebonne-Repentigny*.

CONSIDÉRANT QUE ce mandat débutera le 9 décembre 2009;

CONSIDÉRANT QUE le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) a demandé à la MRC Les Moulins de désigner des personnes-ressources qui pourraient répondre aux interrogations du public et de la commission d'enquête chargée d'examiner le projet précité;

Il est proposé par monsieur Daniel L'Espérance, appuyé par monsieur Richard Marcotte et résolu unanimement :

QUE monsieur Daniel Pilon, directeur général et secrétaire-trésorier et madame Chantal Laliberté, aménagiste, soient et sont nommés à titre de personnes-ressources afin de répondre aux interrogations du public et de la commission d'enquête chargée d'examiner le projet *Train de l'Est : lien Mascouche-Terrebonne-Repentigny*, lors de la tenue de l'enquête et de l'audience publiques, à compter du 9 décembre 2008.

ADOPTÉ

6767-11-08 Rapport du Comité de transport

Il est proposé par monsieur Clermont Lévesque, appuyé par madame Denise Cloutier et résolu unanimement :

QUE la liste des sujets discutés lors de la rencontre du Comité de transport soit et est acceptée pour dépôt.

ADOPTÉ

Commentaires sur la prestation de services en transport

Les membres du conseil prennent connaissance des plaintes et recommandations des usagers.

6768-11-08 Adoption de la structure tarifaire au 1<sup>er</sup> janvier 2009

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport;

Il est proposé par monsieur Donald Mailly, appuyé par madame Denise Paquette et résolu unanimement :

QUE les tarifs pour le transport en commun et le transport adapté soient et sont approuvés à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009, tels que décrits à l'annexe "A" jointe à la présente

résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

6769-11-08 Tarification des billets 2008-2009

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport;

Il est proposé par monsieur Daniel L'Espérance, appuyé par madame Denise Cloutier et résolu unanimement :

QUE le directeur général et secrétaire trésorier soit et est autorisé à aviser le transporteur de la décision du conseil à l'effet que les détenteurs de billets basés sur la tarification en vigueur en 2008 doivent déboursier, en espèces, les montants suivants pour combler la différence de tarification en vigueur pour l'année 2009, et ce, à compter du 15 janvier 2009:

Catégorie ordinaire interne et externe: 0,10\$

Catégorie réduit interne et externe: 0,05\$

ADOPTÉ

6770-11-08 Tarif pour transport occasionnel à Joliette

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport;

Il est proposé par monsieur Jean-Luc Labrecque, appuyé par monsieur Richard Marcotte et résolu unanimement :

QU'un montant de 12,50\$ pour le tarif ordinaire et 8,45\$ pour le tarif réduit, par déplacement, soit exigé pour le transport occasionnel à Joliette, pour l'année 2009.

ADOPTÉ

6771-11-08 Service des jours de fêtes pour l'année 2009

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport;

Il est proposé par monsieur Clermont Lévesque, appuyé par madame Marie-Josée Beaupré et résolu unanimement :

QUE le service du samedi soit offert pour les jours de fêtes suivants:

1<sup>er</sup> janvier 2009

2 janvier 2009

10 avril 2009

13 avril 2009

18 mai 2009

24 juin 2009

1<sup>er</sup> juillet 2009

7 septembre 2009

12 octobre 2009

25 décembre 2009

ADOPTÉ

6772-11-08 Gratuité des passages les 24, 25, 31 décembre 2008 et 1<sup>er</sup> janvier 2009

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil veulent encourager la promotion de la sécurité sur les routes lors des fêtes de Noël et du Nouvel An;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport;

Il est proposé par monsieur Daniel L'Espérance, appuyé par monsieur Donald Mailly et résolu unanimement :

QUE le conseil de la MRC Les Moulins accorde la gratuité du passage les 24, 25 et 31 décembre 2008 et le 1<sup>er</sup> janvier 2009 pour tous les départs prévus à l'horaire afin d'assurer la sécurité sur les routes, et ce, tant pour le transport en commun que pour le transport adapté.

ADOPTÉ

#### Covoiturage

Le directeur général et secrétaire-trésorier fait part aux membres du conseil des discussions tenues lors de la dernière rencontre des membres du comité de transport concernant ce dossier.

#### 6773-11-08 Autorisation de paiement à *Entretien ménager Gestion Technopro*

CONSIDÉRANT QUE la MRC Les Moulins a mandaté, pour l'année 2008, l'entreprise *Gestion Technopro* pour l'entretien du 148, rue Saint-André, du Terminus de Terrebonne et des abribus;

CONSIDÉRANT QUE ladite entreprise a, depuis le 5 novembre 2008, changé sa dénomination sociale pour *Entretien ménager Gestion Technopro*;

Il est proposé par madame Marie-Josée Beaupré, appuyée par madame Denise Paquette et résolu unanimement :

QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins autorisent l'émission des chèques relatifs aux mandats octroyés à l'entreprise *Gestion Technopro pour l'année 2008*, à l'ordre de l'entreprise *Entretien ménager Gestion Technopro*, pour l'entretien du 148, rue Saint-André, du Terminus de Terrebonne et des abribus et ce, à compter du 5 novembre 2008 jusqu'au 31 décembre 2008.

ADOPTÉ

#### 6774-11-08 Entretien des locaux du 148, rue Saint-André

CONSIDÉRANT QUE monsieur Gilles Roseberry, de l'entreprise *Entretien ménager Gestion Technopro*, offre ses services pour l'entretien ménager des locaux situés au 148, rue Saint-André à Terrebonne pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2009 au 31 décembre 2009 au tarif de 375,00\$ par mois, excluant les taxes et incluant les produits de nettoyage;

Il est proposé par madame Denise Cloutier, appuyée par monsieur Daniel L'Espérance et résolu unanimement :

QUE les services de l'entreprise *Entretien ménager Gestion Technopro* soient et sont retenus pour l'entretien ménager des locaux situés au 148, rue Saint-André à Terrebonne pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2009 au 31 décembre 2009, au tarif de 375,00\$ par mois, excluant les taxes, le tout conformément à l'offre de services datée du 12 novembre 2008, présentée par son président, monsieur Gilles Roseberry, laquelle fait partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉ

#### 6775-11-08 Entretien du terminus

CONSIDÉRANT l'offre de service de l'entreprise *Entretien ménager Gestion Technopro* pour l'entretien du terminus situé au 5000, chemin Côte Terrebonne;

Il est proposé par monsieur Clermont Lévesque, appuyé par madame Marie-Josée Beaupré et résolu unanimement :

QUE l'offre de service de l'entreprise *Entretien ménager Gestion Technopro* soit et est retenue pour l'entretien ménager du terminus situé au 5000, chemin Côte Terrebonne, à un tarif horaire de 11,00\$ pour une moyenne de 35 heures par semaine, le tout tel que décrit dans une offre de services datée du 12 novembre 2008, présentée par son président, monsieur Gilles Roseberry, laquelle fait partie intégrante de la présente résolution.

QUE l'entreprise *Entretien ménager Gestion Technopro* s'engage à faire l'entretien des lieux sept (7) jours par semaine selon un horaire approuvé par le directeur général et secrétaire-trésorier. La présente entente sera valide du 1<sup>er</sup> janvier 2009 au 31 décembre 2009.

ADOPTÉ

6776-11-08 Entretien des abribus

CONSIDÉRANT l'offre de services de l'entreprise *Entretien ménager Gestion Technopro* datée du 12 novembre 2008 pour l'entretien hebdomadaire des vitres des abribus, au tarif de 4,75\$ l'unité ;

CONSIDÉRANT l'offre de services de l'entreprise *Entretien ménager Gestion Technopro* datée du 12 novembre 2008 pour l'entretien mensuel complet des abribus, au tarif de 7,00\$ l'unité ;

Il est proposé par madame Denise Cloutier, appuyée par madame Denise Paquette et résolu unanimement :

QUE les services de l'entreprise *Entretien ménager Gestion Technopro* soient et sont retenus pour l'entretien des abribus pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2009 au 31 décembre 2009, aux tarifs de 4,75\$ l'unité, excluant les taxes, pour l'entretien hebdomadaire des vitres des abribus et de 7,00\$ l'unité, excluant les taxes, pour l'entretien mensuel complet des abribus, le tout conformément à l'offre de services datée du 12 novembre 2008, présentée par monsieur Gilles Roseberry, président de l'entreprise *Entretien ménager Gestion Technopro*, laquelle fait partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉ

6777-11-08 Entretien du système de climatisation et de chauffage au 148, rue Saint- André et au Terminus

CONSIDÉRANT l'offre de services de l'entreprise *Climatisation Profair inc.* datée du 15 novembre 2008, pour l'entretien des équipements de climatisation et de chauffage des locaux situés au 148, rue Saint-André à Terrebonne, pour l'année 2009;

CONSIDÉRANT l'offre de services de l'entreprise *Climatisation Profair inc.* datée du 15 novembre 2008, pour l'entretien des équipements de climatisation et de chauffage des locaux situés au terminus de Terrebonne, pour l'année 2009;

Il est proposé par monsieur Daniel L'Espérance, appuyé par monsieur Clermont Lévesque et résolu unanimement :

QUE les services de l'entreprise *Climatisation Profair inc.* soient et sont retenus pour l'entretien des équipements de climatisation et de chauffage des locaux situés au 148, rue Saint-André à Terrebonne, pour l'année 2009, au tarif de 95,00\$ par mois, excluant les taxes, tel qu'indiqué dans la proposition datée du 15 novembre 2008 et signée par monsieur André

Neveu, laquelle fait partie intégrante de la présente résolution.

QUE les services de l'entreprise *Climatisation Profair inc.* soient et sont retenus pour l'entretien des équipements de climatisation et de chauffage des locaux situés au terminus de Terrebonne, pour l'année 2009, au montant de 90,00\$ par mois, excluant les taxes, tel qu'indiqué dans la proposition datée du 15 novembre 2009 et signée par monsieur André Neveu, laquelle fait partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉ

6778-11-08 Adoption du règlement numéro 113-12 modifiant l'article 4 du règlement n° 113 établissant un service de transport en commun à l'intérieur du territoire de la Municipalité régionale de comté Les Moulins, afin de modifier l'horaire du circuit # 14

Il est proposé par monsieur Jean-Luc Labrecque, appuyé par madame Denise Cloutier et résolu unanimement :

QUE soit et est adopté le règlement n° 113-12 modifiant l'article 4 du règlement numéro 113 organisant un service de transport en commun établissant une liaison avec des points situés à l'intérieur du territoire de la MRC Les Moulins, afin de modifier l'horaire du circuit numéro 14.

Les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture considérant que dispense de lecture a été demandée en même temps que l'avis de motion.

ADOPTÉ

6779-11-08 Adoption du règlement numéro 114-13 modifiant l'article 4 du règlement n° 114 organisant un service de transport en commun établissant une liaison avec des points situés à l'extérieur du territoire de la municipalité régionale de comté Les Moulins, afin de modifier l'horaire des circuits # 19A et # 35

Il est proposé par madame Marie-Josée Beaupré, appuyée par monsieur Donald Mailly et résolu unanimement :

QUE soit et est adopté le règlement n° 114-13 modifiant l'article 4 du règlement numéro 114 organisant un service de transport en commun établissant une liaison avec des points situés à l'extérieur du territoire de la MRC Les Moulins, afin de modifier l'horaire des circuits numéros 19A et 35.

Les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture considérant que dispense de lecture a été demandée en même temps que l'avis de motion.

ADOPTÉ

6780-11-08 Bases de béton – Infrastructures

CONSIDÉRANT la résolution numéro 6704-09-08 adoptée par le conseil de la MRC Les Moulins le 10 septembre 2008 par laquelle le conseil a accepté la soumission de l'entreprise L. Roy Paysagiste enr. pour l'installation de bases de béton pour abribus ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'ajouter une base de béton au coin de Côte Terrebonne et Georges VI et d'agrandir une base de béton au coin des Pionniers et Pierre Le Gardeur ;

CONSIDÉRANT les soumissions fournies par l'entreprise L. Roy Paysagiste enr., en date du 21 octobre 2008, aux montants de 3 750,00\$, excluant les taxes, pour l'ajout d'une base de béton et de 1 200,00\$, excluant les taxes, pour l'agrandissement d'une base de béton ;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité de transport ;

Il est proposé par monsieur Clermont Lévesque, appuyé par monsieur Frédéric Asselin et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise l'entreprise L. Roy Paysagiste enr. à procéder à l'ajout d'une base de béton au coin de Côte Terrebonne et Georges VI pour un montant de 3 750,00\$, excluant les taxes et à l'agrandissement d'une base de béton au coin des Pionniers et Pierre Le Gardeur pour un montant de 1 200,00\$, excluant les taxes, le tout conformément aux soumissions de ladite entreprise datées du 21 octobre 2008.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2008-095 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 4 950,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2370-721 « *Infrastructure* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

6781-11-08 Achat de mobilier urbain

CONSIDÉRANT la résolution numéro 6757-10-08 adopté par le conseil de la MRC Les Moulins le 15 octobre 2008 par laquelle le conseil a accepté la proposition de Tessier Récréo-Parc, datée du 14 octobre 2008, pour l'achat et l'installation de mobilier urbain au montant de 24 645,13\$, incluant les taxes ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'ajouter une poubelle au coin de Côte Terrebonne et Georges VI, pour un montant de 662,00\$, excluant les taxes ;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du Comité de transport;

Il est proposé par monsieur Clermont Lévesque, appuyé par monsieur Frédéric Asselin et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les membres du conseil de la MRC autorisent l'ajout d'une poubelle au coin de Côte Terrebonne et Georges VI, pour un montant de 662,00\$, excluant les taxes ;

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2008-096 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 662,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2370-750 « *Achat de mobilier urbain* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

6782-11-08 Boîtes de perception – Autorisation de paiement

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC Les Moulins a demandé au CRT de Lanaudière d'entreprendre les démarches pour l'acquisition d'un système intégré pour la gestion du transport intelligent par autobus;

CONSIDÉRANT les factures # 566 et # 583 transmises par le CRT de Lanaudière aux montants de 144 386,55\$, incluant les taxes, et de 15 195,92\$ incluant les taxes, représentant 40% du coût payable à la livraison de neuf (9) boîtes, 5% du coût payable à l'installation de huit (8) boîtes ainsi que la fourniture et l'installation d'un serveur;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du Comité de transport;

Il est proposé par monsieur Jean-Luc Labrecque, appuyé par monsieur Frédéric Asselin et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à transmettre au CRT de Lanaudière la somme de 159 582,47\$, incluant les taxes.

QUE les membres du conseil demandent au CRT de Lanaudière d'acquitter les factures de ITSMAX sur réception de ladite somme.

ADOPTÉ

6783-11-08 Participation financière des municipalités de la MRC Les Moulins au transport adapté

CONSIDÉRANT les modalités d'application du programme d'aide gouvernementale au transport adapté aux personnes handicapées;

Il est proposé par monsieur Richard Marcotte, appuyé par madame Denise Cloutier et résolu unanimement :

QUE la contribution financière des municipalités de la MRC Les Moulins au transport adapté sera de 484 689\$ sur un budget total de 1 047 626\$, pour l'année financière 2008.

ADOPTÉ

6784-11-08 Dépôt de l'état des revenus et dépenses au 30 septembre 2008

Il est proposé par monsieur Donald Mailly, appuyé par monsieur Frédéric Asselin et résolu unanimement :

QUE l'état des revenus et dépenses au 30 septembre 2008 soit et est accepté pour dépôt.

ADOPTÉ

6785-11-08 Affectation de surplus réservé aux recettes 2009

Il est proposé par monsieur Jean-Luc Labrecque, appuyé par madame Denise Paquette et résolu unanimement :

QU'une somme de 238 014\$, provenant du surplus réservé, soit et est affectée aux recettes du transport en commun pour l'exercice 2009.

ADOPTÉ

6786-11-08 Adoption des prévisions budgétaires 2009

Après étude par le conseil, il est proposé par monsieur Richard Marcotte, appuyé par monsieur Daniel L'Espérance et résolu unanimement :

QUE les prévisions budgétaires pour l'année 2009 pour un total de 19 800 412\$, dont 15 801 498\$ au transport en commun et 1 047 626\$ au transport adapté soient et sont adoptées.

QUE le document intitulé «MRC Les Moulins - Prévisions budgétaires 2009» fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE le directeur général soit et est autorisé à faire parvenir à chacune des

municipalités le montant des quotes-parts respectives indiquées au document susmentionné.

ADOPTÉ

6787-11-08 Programme triennal d'immobilisations 2009-2010-2011

Après étude par le conseil, il est proposé par monsieur Richard Marcotte, appuyé par monsieur Frédéric Asselin et résolu unanimement :

QUE les dépenses d'immobilisation apparaissant dans le document intitulé «Programme triennal d'immobilisations 2009-2010-2011» soient et sont acceptées.

QUE le document intitulé «MRC Les Moulins - Programme triennal d'immobilisations 2009-2010-2011» fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉ

6788-11-08 Tourisme des Moulins – Bilan des activités 2008 et prévisions budgétaires 2009

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du bilan des activités 2008 et les prévisions budgétaires 2009 de Tourisme de Moulins;

CONSIDÉRANT QUE la MRC Les Moulins a versé à Tourisme des Moulins la somme de 164 500,00 au cours de l'année 2008;

Il est proposé par madame Denise Cloutier, appuyée par monsieur Clermont Lévesque et résolu unanimement :

QUE le bilan des activités 2008 et les prévisions budgétaires 2009 de Tourisme des Moulins soient et sont acceptés pour dépôt.

QUE le conseil autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à verser à Tourisme des Moulins la somme 164 500,00\$ répartie en trois (3) versements égaux en mars, juin et septembre 2009.

ADOPTÉ

6789-11-08 CLDEM – Participation financière pour l'année 2009

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC Les Moulins, par sa résolution numéro 5509-05-05, a autorisé le préfet, monsieur Jean-Marc Robitaille, à signer une entente de gestion en matière de développement local entre la MRC et le Centre local de développement économique des Moulins;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 3 de ladite entente, la MRC s'engage à contribuer au financement du CLDEM et à informer le CLDEM, en novembre de chaque année, du montant de la contribution des municipalités locales et du montant de la contribution gouvernementale estimée pour la prochaine année;

Il est proposé par monsieur Donald Mailly, appuyé par madame Marie-Josée Beaupré et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à verser au CLDEM un montant de 690 000,00\$ en contribution municipale et de 443 324,00\$ provenant de la contribution gouvernementale pour l'année 2009. Les déboursés seront faits conformément à l'article 3.1.2.2 de l'entente de gestion en matière de développement local.

ADOPTÉ

6790-11-08 Adoption des prévisions budgétaires du CRT de Lanaudière

CONSIDÉRANT QUE le Conseil régional de transport de Lanaudière a transmis à la MRC Les Moulins, pour adoption, ses prévisions budgétaires 2009, son programme triennal d'immobilisations (PTI) 2009-2011 et la répartition des quotes-parts entre les MRC de Lanaudière ;

Il est proposé par monsieur Richard Marcotte, appuyé par monsieur Jean-Luc Labrecque résolu unanimement :

QUE soient et sont adoptées les prévisions budgétaires 2009 du Conseil Régional de Transport de Lanaudière telles que transmises à la MRC Les Moulins et dont copie est en annexe à la présente résolution pour en faire partie intégrante, pour un total de 17 008 055 \$.

QUE soit et est adopté le programme triennal d'immobilisations (PTI) 2009-2011 du Conseil Régional de Transport de Lanaudière tel que transmis à la MRC Les Moulins et dont copie est en annexe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

QUE soit et est adopté le document relatif à la répartition des quotes-parts entre les MRC de Lanaudière du Conseil Régional de Transport de Lanaudière tel que transmis à la MRC Les Moulins et dont copie est en annexe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

QUE copie de la présente résolution soit transmise au Conseil Régional de Transport de Lanaudière.

ADOPTÉ

6791-11-08 Engagement du coordonnateur en sécurité incendie pour l'année 2009

CONSIDÉRANT QUE le schéma de couverture de risques en sécurité incendie est entré en vigueur le 19 octobre 2005;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC Les Moulins s'est engagé, dans le plan d'action du schéma de risques en sécurité incendie, à embaucher un coordonnateur;

Il est proposé par monsieur Frédéric Asselin, appuyé par monsieur Donald Mailly et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE soit et est engagé monsieur Réal Hévey pour combler le poste de coordonnateur en sécurité incendie conformément au protocole d'entente signé entre le ministère de la Sécurité publique et la MRC Les Moulins concernant la mise en oeuvre du schéma de couverture de risques pour le territoire de la MRC Les Moulins. L'emploi est offert pour une durée d'un (1) an, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009. Le salaire du coordonnateur en sécurité incendie est fixé à 41,58\$ l'heure. Sa prestation de service sera d'un maximum de 22 heures par semaine.

Le document intitulé «*Conditions et avantages sociaux du coordonnateur en sécurité incendie*» fait partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉ

6792-11-08 Indexation des salaires

Il est proposé par madame Denise Paquette, appuyée par monsieur Richard Marcotte

et résolu unanimement :

QUE la grille salariale soit majorée de 3% au 1<sup>er</sup> janvier 2009.

ADOPTÉ

6793-11-08 Publicité à l'occasion des Fêtes

CONSIDÉRANT QUE les élus veulent offrir leurs vœux aux usagers du transport en commun et du transport adapté;

CONSIDÉRANT QUE la gratuité est accordée dans les autobus les 24, 25 et 31 décembre 2008 et le 1<sup>er</sup> janvier 2009 et qu'il y a lieu d'en faire la publicité;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport;

Il est proposé par madame Denise Cloutier, appuyée par monsieur Clermont Lévesque et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à réserver de l'espace publicitaire (½ page) dans Le Trait d'Union pour un montant de 789,00\$ et La Revue pour un montant de 665,00\$, excluant les taxes.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2008-097 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 1 454,00\$, poste budgétaire 2190-341, «*Publicité, information*», excluant les taxes, soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

6794-11-08 Nomination d'un(e) représentant(e) de la MRC Les Moulins à la Corporation de la Maison de soins palliatifs

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil d'administration provisoire de la Corporation de la Maison de soins palliatifs du Sud de Lanaudière ont adopté leurs règlements généraux de régie interne ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration qui administrera ladite Maison de soins palliatifs comprendra quinze (15) personnes dont deux (2) désignées par chacune des deux (2) MRC du Sud de Lanaudière ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC Les Moulins est invitée à procéder à la désignation d'un représentant de la MRC Les Moulins pour siéger au conseil d'administration de la Corporation de la Maison de soins palliatifs du Sud de Lanaudière;

Il est proposé par madame Marie-Josée Beaupré, appuyée par monsieur Frédéric Asselin et résolu unanimement :

QUE madame Micheline Mathieu soit et est nommée pour représenter le conseil de la MRC Les Moulins au conseil d'administration de la Corporation de la Maison de soins palliatifs du Sud de Lanaudière.

ADOPTÉ

6795-11-08 Nomination des délégués de comté

CONSIDÉRANT les articles 128 à 131 du *Code municipal* relatifs à la nomination des délégués de comté;

Il est proposé par madame Denise Cloutier, appuyée par monsieur Daniel L'Espérance et résolu unanimement :

QUE soient et sont nommées mesdames Marie-Josée Beaupré et Denise Paquette déléguées de comté. Monsieur Jean-Marc Robitaille, préfet, est délégué ex-officio.

ADOPTÉ

6796-11-08 Adhésion à la Fédération québécoise des Municipalités pour 2009

Il est proposé par monsieur Richard Marcotte, appuyé par madame Marie-Josée Beaupré et résolu unanimement :

QUE la MRC des Moulins adhère à la Fédération Québécoise des Municipalités pour l'année 2009, la cotisation annuelle étant de 1 683,77\$.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2008-098 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 1 683,77\$ incluant les taxes, poste budgétaire 2110-494 "*Législation - associations*", soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

6797-11-08 Dépôt du procès-verbal de la rencontre du Comité consultatif agricole tenue le 25 novembre 2008

Il est proposé par monsieur Daniel L'Espérance, appuyé par madame Marie-Josée Beaupré et résolu unanimement :

QUE le procès-verbal du Comité consultatif agricole tenue le 25 novembre 2008 soit et est accepté pour dépôt.

ADOPTÉ

6798-11-08 Examen et approbation des règlements de zonage numéros 1001-059, 1001-068, 1001-072, 1001-079, 1001-083, 1001-084 et 1001-087 et du règlement numéro 1000-009 modifiant le plan d'urbanisme de la Ville de Terrebonne

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Terrebonne a transmis à la MRC Les Moulins, pour examen et approbation les règlements numéros 1001-059, 1001-068, 1001-072, 1001-079, 1001-083, 1001-084 et 1001-087 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 de la Ville de Terrebonne conformément à l'article 137.2 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Terrebonne a transmis à la MRC Les Moulins, pour examen et approbation le règlement numéro 1000-009 modifiant le règlement de plan d'urbanisme numéro 1000 de la Ville de Terrebonne conformément à l'article 109.1 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT les dispositions contenues aux articles 109 à 110.3 et 137.1 à 137.8 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

Il est proposé par monsieur Frédéric Asselin, appuyé par madame Marie-Josée Beaupré et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les membres du conseil de la MRC des Moulins ont examiné et approuvé conformes aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document

complémentaire, les règlements numéros 1001-059, 1001-068, 1001-072, 1001-079, 1001-083, 1001-084 et 1001-087 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 de la Ville de Terrebonne.

QUE les membres du conseil de la MRC des Moulins ont examiné et approuvé conformes aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire, le règlement numéro 1000-009 modifiant le règlement de plan d'urbanisme numéro 1000 de la Ville de Terrebonne.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé, conformément aux dispositions des articles 109.7 et 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, à émettre des certificats de conformité.

ADOPTÉ

6799-11-08 Examen et approbation du règlement de lotissement numéro 1104-3 de la Ville de Mascouche

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mascouche a transmis à la MRC Les Moulins, pour examen et approbation le règlement numéro 1104-3 modifiant le règlement de lotissement numéro 1104 de la Ville de Mascouche, conformément à l'article 137.2 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT les dispositions contenues aux articles 137.1 à 137.8 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

Il est proposé par monsieur Donald Mailly, appuyé par madame Denise Cloutier et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les membres du conseil de la MRC des Moulins ont examiné et approuvé conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire, le règlement numéro 1104-3 modifiant le règlement de lotissement numéro 1104 de la Ville de Mascouche.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé, conformément aux dispositions des articles 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, à émettre un certificat de conformité.

ADOPTÉ

6800-11-08 Avis de motion pour modifier le règlement numéro 97 adoptant le schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin de réajuster les limites de l'îlot déstructuré E de la Ville de Terrebonne (Abrogée par Résolution 6825-12-08)

Monsieur Frédéric Asselin donne avis de motion, dépose un projet de règlement pour modifier le règlement numéro 97 adoptant le schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin de réajuster les limites de l'îlot déstructuré E de la Ville de Terrebonne et demande une dispense de lecture.

6801-11-08 Adoption d'une résolution adoptant le projet de règlement numéro 97-24 modifiant le règlement numéro 97 adoptant le schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin de réajuster les limites de l'îlot déstructuré E de la Ville de Terrebonne (Abrogée par R. 6825-12-08)

CONSIDÉRANT QUE le règlement numéro 97 adoptant le schéma d'aménagement révisé (SAR) de la MRC Les Moulins est entré en vigueur le 18 décembre 2002;

CONSIDÉRANT QUE le règlement numéro 97 a déjà été modifié par les règlements n<sup>os</sup> 97-1, 97-2, 97-3, 97-4, 97-5, 97-6, 97-7, 97-8, 97-9, 97-11, 97-12, 97-13, 97-14, 97-15, 97-16 et 97-17, 97-19, 97-20, 21, 22 et 23;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC Les Moulins peut modifier le schéma d'aménagement en suivant les dispositions prévues aux articles 48 à 53.12 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 26 novembre 2008 et, qu'à ce moment, le projet de règlement a été déposé et une dispense de lecture a été demandée;

Il est proposé par monsieur Frédéric Asselin, appuyé par monsieur Clermont Lévesque et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE soit et est adopté le projet de règlement numéro 97-24 modifiant le règlement numéro 97 adoptant le schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins et déjà modifié, afin de réajuster les limites de l'îlot déstructuré E de la Ville de Terrebonne.

QUE soit et est adopté un document indiquant la nature des modifications que la ville de Terrebonne devra apporter à ses plans et règlements d'urbanisme à la suite de l'entrée en vigueur du règlement numéro 97-24 modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins.

QUE les documents intitulés: «Projet de règlement numéro 97-24 modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins» et «Document indiquant la nature des modifications que la ville de Terrebonne devra apporter à sa réglementation d'urbanisme à la suite de l'entrée en vigueur du règlement numéro 97-24 modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins» soient et sont annexés à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins demande à la ministre des Affaires municipales et des Régions un avis sur le projet de règlement numéro 97-24, conformément aux dispositions de l'article 50 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

ADOPTÉ

#### Refonte du schéma d'aménagement et de développement révisé

L'aménagiste fait rapport aux membres du conseil de l'état d'avancement de la refonte du schéma en se basant sur les discussions de la rencontre du comité d'urbanisme régional (CUR) du 18 novembre 2008

#### Gestion des cours d'eau

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose, pour information, un tableau faisant le point dans chacun des dossiers actifs en matière de cours d'eau.

#### Schéma de couverture de risques en sécurité incendie

Monsieur Donald Mailly informe les membres du conseil des discussions tenues lors de la rencontre du comité de sécurité incendie (CSI) tenue le 20 novembre dernier.

#### Tourisme Lanaudière

Madame Marie-Josée Beaupré informe les membres du conseil des discussions tenues lors de la dernière rencontre.

#### Conseil de la culture de Lanaudière

Madame Marie-Josée Beaupré informe les membres du conseil des discussions tenues lors du dernier conseil d'administration.

#### Projet Hexagone

Madame Marie-Josée Beaupré informe les membres du conseil des dernières activités.

#### Comité sur le Développement durable

Madame Denise Cloutier informe les membres du conseil des derniers développements du Comité sur le Développement durable.

#### Table des préfets et des élus de la Couronne Nord

Monsieur Jean-Marc Robitaille résume les discussions tenues lors des dernières rencontres.

#### Communauté métropolitaine de Montréal

Monsieur Jean-Marc Robitaille résume les discussions tenues lors des dernières rencontres.

#### Conférence régionale des élus de Lanaudière

Monsieur Richard Marcotte informe les membres du conseil des délibérations tenues lors des dernières rencontres.

#### Conseil régional de transport de Lanaudière

Monsieur Jean-Luc Labrecque informe les membres du conseil des discussions tenues lors de la dernière rencontre du Conseil régional de transport de Lanaudière.

#### 6802-11-08 Rapport du Comité d'aménagement

Il est proposé par monsieur Daniel L'Espérance, appuyé par madame Denise Paquette et résolu unanimement :

QUE la liste des sujets discutés lors de la rencontre du Comité d'aménagement soit et est acceptée pour dépôt.

ADOPTÉ

#### 6803-11-08 Report de la séance ordinaire du mois de décembre 2008 du conseil de la MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT QUE l'article 2 du règlement numéro 79 de la MRC Les Moulins intitulé « Règlement modifiant l'article 1 du règlement numéro 3, tel que déjà modifié par les

règlements numéros 8, 15 et 43, concernant les séances du conseil de la MRC des Moulins » permet au conseil de modifier par résolution la date et l'heure des séances ordinaires du conseil ;

Il est proposé par monsieur Donald Mailly, appuyé par Marie-Josée Beaupré et résolu unanimement :

QUE la séance ordinaire du conseil prévue le 9 décembre 2008 soit reportée au mercredi 10 décembre 2008, à 18 h 00.

ADOPTÉ

6804-11-08 Calendrier 2009 des séances du conseil de la MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT QUE le *Code municipal* a été modifié, en juin dernier, pour exiger des MRC l'adoption d'une résolution, avant le début d'une prochaine année civile, établissant le calendrier des séances régulières du conseil (articles 148 et 148.0.1) ;

CONSIDÉRANT le calendrier intitulé « Séances du conseil de la MRC Les Moulins – Année 2009 » joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante ;

Il est proposé par monsieur Frédéric Asselin, appuyé par madame Denise Paquette et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le calendrier intitulé « Séances du conseil de la MRC Les Moulins – Année 2009 » joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante, soit et est adopté, conformément aux articles 148 et 148.0.1 du *Code municipal*.

ADOPTÉ

#### Période de questions

Une période de questions est mise à la disposition du public à compter de 7 h 05 heures. Messieurs Denis Tessier et Richard Trudel, citoyens de Terrebonne ouest, soulignent aux membres du conseil qu'ils aimeraient avoir un circuit d'autobus afin que leur secteur soit desservi. Monsieur Martin Dion, citoyen de Mascouche, s'enquiert de connaître les nouveaux développements concernant le train de l'est notamment son échancier et son accessibilité. De plus, il manifeste son désir d'avoir accès à des autobus à plancher bas avec plate-forme, 7 jours par semaine, vers le métro Montmorency et il demande pourquoi la MRC Les Moulins ne peut assurer son transport jusqu'à Longueuil. Monsieur Jacques Caron, citoyen de l'île Saint-Jean, demande des informations relatives à un éventuel comité de discussions sur les autobus à planchers bas dont il a entendu parler. Monsieur Denis Laprise, citoyen de Mascouche, questionne les membres de la MRC sur un possible règlement qui aurait pour effet, selon ses dires, de définir le périmètre urbain dans son secteur, soit le secteur situé entre le chemin Pincourt et le chemin des Anglais. Monsieur Martin Dion reprend la parole et déplore la durée du temps de parcours lors d'un récent déplacement à bord d'un véhicule du transport adapté, entre Mascouche et Terrebonne, en direction du Boisé. Il réitère son désir d'avoir accès au transport adapté en direction de Laval, 7 jours par semaine, surtout le vendredi. Monsieur Jacques Caron s'informe afin de connaître le pourcentage d'augmentation des prix de la nouvelle grille tarifaire. Il requiert des détails concernant l'échancier relatif à la mise en place du service de transport adapté une journée supplémentaire par semaine, en direction de Montréal. Il demande une copie du calendrier 2009 des séances ordinaires du Conseil de la MRC Les Moulins. Il interroge le conseil afin de savoir si les audiences publiques sur l'environnement (BAPE) relatives au projet du *Train de l'Est*, qui se tiendront à compter du 9 décembre 2008, seront publiques.

6805-11-08 Clôture de la séance

Il est proposé par madame Denise Paquette, appuyée par monsieur Richard Marcotte et résolu unanimement :

QUE la séance soit et est levée.

ADOPTÉ

---

Jean-Marc Robitaille,  
Préfet

---

Daniel Pilon, directeur général et  
secrétaire-trésorier